

## FONDS DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (FMHC)

### Bénéficiaires

- Communes,
- Communautés de communes

### Nature de l'aide

Restauration des seuls édifices classés monuments historiques.

L'aide départementale est toujours complémentaire à celle de l'État (direction régionale des affaires culturelles -DRAC).

### Taux d'aide

Subvention de 25% de la dépense subventionnable hors taxes.

Dans le cas particulier de la restauration des remparts de Langres, la subvention est égale à 10% du coût hors taxes des travaux.

L'avis conjoint des deux conseillers départementaux du canton concerné par l'opération sera sollicité sur tous les projets préalablement à leur programmation en commission permanente.

### Durée de validité de la subvention

Les subventions accordées pendant l'année "n" devront être soldées au 30 novembre de l'année n+2.

### Composition du dossier

- Une délibération du conseil municipal ou communautaire décidant l'opération et sollicitant l'aide du conseil départemental,
- Avant projet détaillé de tous les postes de dépenses envisagés,
- Plan de situation de l'édifice,
- Notification de la décision de l'État (DRAC),
- Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et plan de financement.

### Versement de l'aide

Sur présentation d'un certificat de paiement visé par le receveur municipal accompagné des copies des factures.

### Montant de l'enveloppe budgétaire

Le conseil départemental fixe chaque année au budget primitif le montant global de l'autorisation de programme du FMHC.

### Contact

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

Service des aides aux communes

Tél. 03.25.32.86.24

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental

Direction du développement et de l'animation du territoire - Service des aides aux communes

1 rue du Commandant Hugueny

CS 62127 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

Février 2016 – La validité des aides s'entend à la date de publication.

Les aides sont susceptibles d'être modifiées lors des sessions du Conseil départemental.

Retrouvez toutes les aides sur : [www.haute-marne.fr](http://www.haute-marne.fr)